

A RETOURNER AVANT LE 1^{er} DECEMBRE DE L'ANNEE EN COURS

Nouvelle demande ou Renouvellement de demande ou Demande exceptionnelle

NOM DE L'ASSOCIATION :

NATURE DE LA DEMANDE :

FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE NOUVEAU PROJET

MONTANT DEMANDÉ :€

Ce dossier est à renvoyer avant la date butoir fixée par la Ville à associations@couzeix.fr

ou à l'adresse suivante :

MAIRIE DE COUZEIX - 176 Avenue de Limoges - 87270 COUZEIX

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE DES SPORTS

Date d'arrivée :

Tampon du service :

Demande de précision/complément/document :

Date du Conseil municipal :

Thématique :

Montant de la subvention votée :

Service des Sports, EPS et Vie Associative - Tél. 05 55 57 09 29

Identification de votre association :

Nom de la structure : Sigle :

Adresse du siège social :

Ville : Code postal :

Téléphone : Courriel :

Site internet :

Objet principal de votre association :

.....
.....
.....
.....

Numéro Siret : | | | | | | | | | | | | | | | | (obligatoire)

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W | | | | | | | | | | | | | | | |

Date de publication de la création au Journal Officiel : | | | | | | | | | |

Union, fédération ou réseau auquel est affiliée votre association (nom complet, ne pas utiliser de sigle) :

.....

ADRESSE DE CORRESPONDANCE SI DIFFÉRENTE DU SIÈGE SOCIAL :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Composition du Bureau de l'association

Fonction	Nom-Prénom	Adresse	Téléphone / mail
Président(e)			
Vice-Président(e)			
Secrétaire			
Trésorier(e)			

Eléments d'informations :

		Nombre	
		Femmes	Hommes
Adhérents : Nombre total	Adhérents résidant à Couzeix de – 18 ans		
	Adhérents résidant à Couzeix + 18 ans		
	Adhérents résidant hors de Couzeix – 18 ans		
	Adhérents résidant hors Couzeix + 18 ans		
Nombre de bénévoles	<i>*Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>		
Nombre total de salariés			
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé			
Montant de la cotisation annuelle de l'association			
si vous êtes une <u>association sportive</u>, veuillez remplir la suite du tableau			
Avez-vous une école de sport ? Si oui, combien de jeunes sont concernés ?			
Avez-vous des bénévoles en formation ? Si oui combien, leur âge, et quel type de formation ?			
Avez-vous des salariés en formation ? Si oui combien, leur âge, et quel type de formation			
Compétitions : Combien d'équipes ou d'individuels avez-vous ?			
au niveau National ou international ?			
au niveau Régional ?			
au niveau Départemental ?			
Combien de manifestations organisez-vous chaque année ? Combien de personnes y participent ?			

Situation financière de l'association à la date de clôture du dernier exercice comptable :

	+	-
En caisse	€	
Comptes courants	€	€
Comptes d'épargne	€	
Placements financiers	€	
Produits à recevoir, créances	€	
Dettes à régler		€
TOTAL	€	€

Budget Prévisionnel 20 . .

DÉPENSES

RECETTES

Achats	Sous traitance, intervenant extérieur		Financements directs	Cotisations - adhésions	
	Fournitures			Entrées	
Location	Matériel - Equipement			Ventes – buvettes	
Logistique	Transports			Autres recettes	
	Hébergements		Financements indirects	Subventions	Commune
	Restauration				Cté de communes
Assurances				Département	
Information Communication	Affranchissements - frais postaux				Région
	Travaux graphiques - conception				Etat
	Travaux graphiques - impression				Europe
	Publicité			Mécénat, sponsoring, partenariat	
	Réceptions et cérémonies				
	Prix ou Récompenses				
Impôts, taxes et autres droits					
Reversement de cotisations					
Frais de personnel					
TOTAL					
Solde : Report déficit d'opérations antérieures			Solde : Ressources non utilisées d'opérations antérieures		

La subvention de.....€

Représente% du total des produits (montant attribué/total des produits) x 100

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Description d'un projet lié à cette demande de subvention :

Nouvelle action ou Renouvellement d'une action

Date(s) et lieu(x) :

Description et objectif de l'action :

.....

.....

.....

Public bénéficiaire/concerné :

Bénévoles mobilisés :

Coût estimé :€

Recettes estimées :€

Information complémentaire éventuelles :

.....

.....

.....

Tout document de présentation du projet peut-être ajouté. La commune se réserve le droit de demander plus d'information à l'association concernant son projet.

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

DE L'ASSOCIATION:

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découle la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à, le

NOM, PRÉNOM et SIGNATURE
du président de l'association:

Pièces à joindre au dossier :

- Etats financiers du dernier exercice comptable clos (bilan, compte de résultat et annexes)
- RIB de l'association (obligatoire)
- Compte rendu d'activité de l'association.
- Dernier procès-verbal de l'Assemblée Générale
- Statuts de l'association (**si modification dans l'année**)
- Publication de l'association au Journal Officiel (**si modification dans l'année**)
- Descriptif et programme prévisionnel de l'année suivante
- Contrat d'engagement républicain **signé**

Des documents pourront vous être demandés afin de compléter votre demande.

Attestation sur l'honneur :

Je soussigné(e),

- Demande auprès de la ville de Couzeix une subvention de euros au titre de l'exercice 20;
- Certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements cités dans ce formulaire ;
- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des obligations sociales et fiscales.

Fait le : à :

Signature du (ou de la) président(e) de l'association

Renseignements : associations@couzeix.fr



MAIRIE DE COUZEIX – 176 Avenue de Limoges 87270 COUZEIX

Tél. 05 55 39 34 09